



26 mars 2013

La drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*) fera probablement de nouveau parler d'elle en 2013!

Drosophila suzukii, la drosophile du cerisier ou drosophile à ailes tachetées a été détectée pour la première fois en Suisse en 2011. En 2012, le réseau de pièges mis en place par Agroscope, en collaboration avec les services cantonaux, a permis de révéler la présence de cette mouche dans presque tous les cantons. Les dégâts ont été limités. Les connaissances sur ce ravageur ne sont pas encore complètes et sont en permanence actualisées par la station fédérale de recherche Agroscope ACW. Les dernières connaissances peuvent être trouvées sur le site Internet de Agroscope sous la rubrique actualités. On y trouve, entre autres, les annonces du réseau d'observation des cantons. www.drosophilasuzukii.agroscope.ch.

Pour 2013, des homologations en cas de situation d'urgence ont été données pour la lutte chimique : <http://www.blw.admin.ch/themen/00011/00075/01398/index.html?lang=fr>

En cas de questions, veuillez vous adresser aux services cantonaux phytosanitaire et d'arboriculture

Description et développement

Les femelles sont capables de percer l'épiderme des fruits sains des cultures et des arbustes sauvages (cerise, mûre, myrtille, framboise, fraise, abricot, pruneau, sureau...) grâce à leur robuste ovipositeur denté, pour y pondre de 300 à 600 œufs par femelle. Après 3 à 7 jours, correspondant à 3 stades de développement, les asticots forment un cocon. Une nouvelle génération de mouche éclot 4 à 15 jours plus tard. Plus les températures sont élevées, plus rapide sera leur développement. A partir de 30°C, les mouches migrent vers des régions plus élevées. En Suisse, on peut s'attendre à 10 générations par année. Les femelles fécondées passent l'hiver à l'abri sous des feuilles ou des cailloux. Dès que la température dépasse 10°C, elles reprennent leur activité. Dans la situation actuelle, il est recommandé d'appliquer un concept global sur l'exploitation :

Surveillance et lutte

Le piégeage avec un mélange de vinaigre et d'eau, plus attractif que les fruits, sera la base de la surveillance et de la lutte (piégeage de masse). Des pièges sont disponibles dans le commerce (www.biocontrol.ch, www.becherfalle.ch), mais ils peuvent aussi être fabriqués par tout un chacun. Des bouteilles en PET, des gobelets de yoghourt / de crème avec un couvercle ou des boîtes en plastique (www.semadeni.com) peuvent servir de piège. Ils doivent être munis de trous de 3 mm dans leur partie latérale supérieure, et non sur le couvercle, et garni d'env. 2 cm d'un mélange d'eau et de vinaigre de cidre/pomme (50/50) avec quelques gouttes de savon liquide. L'adjonction d'un peu de vin rouge augmente l'attractivité. En hiver, on ajoute un peu de sel pour éviter la formation de glace. Ces pièges servent pour la lutte.

Pour faciliter l'identification, on peut placer dans un piège pour le contrôle une plaque engluée (rebell) sur laquelle se collent une partie des mouches. Cette plaque n'est pas indispensable, on prélève alors les mouches noyées dans le liquide. L'identification se fait principalement à l'aide des mâles, que l'on reconnaît aisément grâce à la tache noire visible à l'arrière de chaque aile. Les pièges pour le contrôle doivent être relevés chaque semaine, tandis que l'on remplace le liquide attractif des pièges de masse tous les quinze jours. En aucun cas vider le liquide des pièges dans le champ, car cela pourrait attirer plus de ravageurs, mais plutôt l'éliminer dans les toilettes ou les égouts.

Des pièges doivent être suspendus toute l'année dans les réservoirs naturels, lieux d'hivernage des mouches, proche des parcelles exploitées : par exemple les baies sauvages, le sureau, les mûres, les myrtilles, les haies et les bords des forêts. Les mouches migrent d'abord vers ces lieux et sont ainsi détectées précocement. La distance entre les pièges doit être de 10-15 mètres. Au printemps, on contrôle l'arrivée des vols dans la parcelle en installant une barrière de pièges tous les 10 mètres autour des cultures. Deux pièges supplémentaires seront placés, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur de la parcelle. Dès que des mouches *Drosophila Suzukii* sont capturées dans le piège hors de la parcelle, on augmente le nombre de pièges autour du champ en réduisant la distance à 2 mètres entre chaque piège. On essaye ainsi de retarder l'arrivée des mouches dans la parcelle. Si l'on trouve des mouches dans le piège à l'intérieur du champ, alors des pièges sont installés aussi à l'intérieur en respectant des distances de 2 à 3 mètres. Les pièges autour de la parcelle restent en place.

Des filets avec des mailles très fines (maillage de 0.8 mm) peuvent être installés sur les cultures avant le changement de couleur des fruits pour prévenir des attaques. On peut ainsi bloquer les entrées pour les cultures sous tunnel par exemple.

Récolter plus souvent ou récolter tous les fruits sont des mesures de prophylaxie efficaces. En plaçant les fruits tout de suite en chambre froide, le développement des asticots ou l'éclosion des œufs sera ralentie.

Les fruits abîmés ou pourris doivent être ramassés et détruits. Ils doivent être placés dans des sacs fermés avant d'être apportés à l'incinération, on peut aussi les laisser fermenter dans des conteneurs fermés hermétiquement. Les mouches ne sont pas détruites par le compostage ou l'enfouissement.



Drosophila suzukii: mâle de la drosophile du cerisier, reconnaissable aux points noirs sur les ailes.
Vincent Michel, ACWAgroscope ACW.



Exemple d'un piège prêt à l'emploi et disponible dans le commerce.
www.becherfalle.ch